



COMMUNIQUÉ

LA BANQUE ROYALE DU CANADA PRÉSENTE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2011, QUI REFLÈTE LA VENTE ANNONCÉE DE SES ACTIVITÉS BANCAIRES DE DÉTAIL RÉGIONALES AUX ÉTATS-UNIS

TORONTO, le 19 août 2011 – La Banque Royale du Canada (RY sur TSX et NYSE) a déclaré aujourd'hui que son information financière supplémentaire pour le deuxième trimestre de 2011, qui reflète l'accord définitif, annoncé le 20 juin 2011, visant la vente de ses activités bancaires de détail régionales aux États-Unis à PNC Financial Services Group, Inc. (PNC), est maintenant disponible sur son site Web. Les résultats de ces activités seront classés dans les activités abandonnées et l'information du troisième trimestre de 2011 comprendra la perte à la vente après impôts annoncée précédemment, qui s'établit à environ 1,6 milliard de dollars CA en vertu des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et qui comprend une radiation estimative de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels d'un montant de 1,3 milliard de dollars CA après impôts (1,4 milliard avant impôts).

L'information financière historique, qui reflète les activités abandonnées, n'a aucune incidence sur l'information financière consolidée de la Banque Royale du Canada présentée précédemment et peut être téléchargée à l'adresse www.rbc.com/investisseurs/ir_quarterly.html.

La Banque Royale du Canada publiera ses résultats du troisième trimestre et tiendra une conférence téléphonique sur les résultats le 26 août 2011.

Pour de plus amples renseignements, visitez le www.rbc.com/investisseurs/index.html.

Personnes-ressources, relations avec les investisseurs

Josie Merenda, vice-présidente et chef, Relations avec les investisseurs, josie.merenda@rbc.com, 416-955-7803

Karen McCarthy, directrice, Relations avec les investisseurs, karen.mccarthy@rbc.com, 416-955-7809

Amy Cairncross, directrice, Relations avec les investisseurs, amy.cairncross@rbc.com, 416-955-7808

Robert Colangelo, directeur associé, Relations avec les investisseurs, robert.colangelo@rbc.com, 416-955-2049

Personnes-ressources, relations avec les médias

Tanis Robinson, directrice, Communications financières, tanis.robinson@rbc.com, 416-955-5172

Elyse Lalonde, Relations avec les médias, elyse.lalonde@rbc.com, 416-974-8810

MISE EN GARDE AU SUJET DES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

À l'occasion, nous faisons des déclarations prospectives verbalement ou par écrit au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis, et de toute loi sur les valeurs mobilières applicable au Canada. Nous pouvons faire des déclarations prospectives dans le présent communiqué, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, dans des rapports aux actionnaires et dans d'autres communications. Les déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des énoncés à l'égard des pertes prévues dans le cadre de la vente de nos activités bancaires de détail régionales aux États-Unis. L'information prospective contenue dans le présent communiqué est présentée afin d'aider les détenteurs de nos titres et les analystes financiers à comprendre nos résultats d'exploitation futurs. Les mots « croire », « s'attendre à », « prévoir », « se proposer », « estimer », « planifier », « projeter », « devoir » et « pouvoir », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des déclarations prospectives.

De par leur nature même, les déclarations prospectives nous obligent à formuler des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques qui donnent lieu à la possibilité que nos prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions, de même que d'autres éléments d'information prospective, y compris les énoncés à l'égard de l'acquisition de RBC Bank par PNC, se révèlent inexacts. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs de risque. Ces facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont nous pouvons difficilement prédire les répercussions, comprennent, sans s'y limiter, la possibilité que la transaction proposée ne soit pas conclue au moment prévu, ou qu'elle ne soit jamais conclue, car rien ne garantit que nous recevrons l'approbation requise des autorités de réglementation ou autres ni que nous pourrions respecter les conditions de la vente, ni que nous pourrions le faire en temps opportun, que la Banque Royale du Canada ou PNC doive modifier les conditions de la transaction proposée afin d'obtenir l'approbation des autorités réglementaires, que les profits devant découler de la transaction ne soient pas réalisés, en raison de divers facteurs tels que la force de l'économie et la concurrence dans les secteurs dans lesquels RBC Bank exerce ses activités; l'incidence des modifications apportées aux lois et aux règlements régissant les services financiers et leur application (y compris les services bancaires, les assurances et les titres); les jugements judiciaires ou réglementaires et les procédures judiciaires; la capacité de PNC de mener à bien la transaction; les risques liés à la réputation et d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs de RBC.

Nous avertissons nos lecteurs que la liste susmentionnée de facteurs de risque n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs et sur d'autres facteurs sont fournis à la rubrique Gestion du risque de notre rapport annuel 2010 et de notre rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2011.

Sauf si la loi l'exige, nous ne nous engageons pas à mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit contenue dans le présent communiqué.

APERÇU DE RBC

La Banque Royale du Canada (RY sur TSX et NYSE) et ses filiales exercent leurs activités sous la marque RBC. La Banque Royale du Canada est la plus importante banque du Canada au chapitre de l'actif et de la capitalisation boursière et l'une des plus importantes banques à l'échelle mondiale au chapitre de la capitalisation boursière. Elle est l'une des principales sociétés de services financiers diversifiés en Amérique du Nord et offre, à l'échelle mondiale, des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, des services de gestion de patrimoine, des services d'assurance, des services à la grande entreprise et de banque d'investissement et des services de traitement des opérations. Nous comptons environ 79 000 employés à temps plein et à temps partiel au service de près de 16 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans 56 autres pays. Pour de plus amples renseignements, visitez le site rbc.com.

Les marques de commerce utilisées dans le présent communiqué comprennent le symbole du LION et du GLOBE TERRESTRE, BANQUE ROYALE DU CANADA et RBC, lesquelles sont des marques de commerce de la Banque Royale du Canada utilisées par la Banque Royale du Canada ou par ses filiales sous licence. RBC Dexia IS et les sociétés affiliées à Dexia utilisent la désignation commerciale de RBC sous licence.